



LANORAIE

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par le soussigné, Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, de la susdite municipalité

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Lanoraie, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2026, 2027 et 2028, a été déposé au bureau municipal le 16 octobre 2025, et que toute personne peut prendre connaissance de ce rôle au bureau de la Municipalité, au 57, rue Laroche, Lanoraie, durant les heures régulières de bureau, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer auprès de l'organisme municipal responsable de l'évaluation une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

1. Être déposée avant le 1^{er} mai 2026;
2. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à la Municipalité régionale de comté de D'Autray à l'adresse ci-dessous;
3. Être déposée au bureau de la MRC de D'Autray ou lui être envoyée par courrier recommandé à l'adresse ci-dessous;
4. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée à cet effet par le règlement de la MRC de D'Autray.

Municipalité régionale de comté de D'Autray
550, rue De Montcalm
Berthierville (Québec) J0K 1A0

DONNÉ à Lanoraie ce 29 octobre 2025.

Marc-André Maheu,
Directeur général et greffier-trésorier